



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
Concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe
Session 2022

Propos introductifs :

Le rapport du Président du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter un concours d'accès au grade de technicien principal de 2eme classe.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement des concours interne, externe et troisième concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

I - PRESENTATION

Les concours pour le recrutement des techniciens principaux de 2eme classe sont ouverts dans l'une ou plusieurs des spécialités suivantes :

- 1° BÂTIMENTS, GÉNIE CIVIL
- 2° RÉSEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
- 3° PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIÈNE, RESTAURATION
- 4° AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 5° DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS
- 6° ESPACES VERTS ET NATURELS
- 7° INGÉNIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION
- 8° SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES
- 9° MÉTIERS DU SPECTACLE
- 10° ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART

Considérant le recensement des besoins régionaux, et les demandes d'organisation formulées par les collectivités territoriales et des établissements publics affiliés ou conventionnés, et dans un objectif de rationalisation des moyens et de mutualisation des ressources, les centres de gestion de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur s'en repartissent l'organisation.

Ont été ouverts, pour le compte de la Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur, les concours d'accès au grade de technicien principal de 2eme classe :

- par le CDG06, les spécialités « Bâtiments, génie civil (BGC) » et « Ingénierie, informatique et systèmes d'information (IISI) »,
- par le CDG05, la spécialité « Services et intervention techniques » ;
- par le CDG13, la spécialité « Espaces verts et naturels » ;
- par le CDG83, les spécialités « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » ;
- par le CDG84, la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures ».

6 sur 10 spécialités ont été organisées dans la région pour ce concours.

A. Présentation du cadre d'emplois – fonctions

Le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, classé en catégorie B, relève de la filière technique. Il comprend les grades de Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe et Technicien territorial principal de 1ère classe.

Les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de la conduite des chantiers. Ils assurent l'encadrement des équipes et contrôlent les travaux confiés aux entreprises. Ils participent à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion. Ils peuvent instruire des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité. Ils participent également à la mise en œuvre des actions liées à la préservation de l'environnement.

Ils assurent le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques. Ils peuvent aussi assurer la surveillance du domaine public. À cet effet, ils peuvent être assermentés pour constater les contraventions. Ils peuvent participer à des missions d'enseignement et de formation professionnelle.

Les titulaires des grades de technicien principal de 2ème et de 1ère classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés ci-dessus, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils peuvent assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien. Ils peuvent procéder à des enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques.

Ils peuvent également exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation, être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

B. Conditions d'accès au cadre d'emplois

➔ Concours externe :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les mères et pères ayant élevé ou élevant effectivement au moins trois enfants,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

➔ Concours interne :

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

➔ Troisième concours :

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

C. Postes ouverts et dates d'inscriptions :

- Le nombre de postes à pourvoir était fixé à 53 et le nombre total de candidats inscrits s'élevait à 296 répartis comme suit :

Spécialités	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		TOTAL	
	Postes	Inscrits	Postes	Inscrits	Postes	Inscrits	Postes	Inscrits
Bâtiments, génie civil	14	33	8	18	5	5	27	56
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	14	80	7	30	5	7	26	117
TOTAL	28	113	15	48	10	12	53	173

- La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription en ligne	Mardi 05 Octobre 2021
Fin de la période de préinscription en ligne	Mercredi 10 Novembre 2021
Date limite de dépôt des dossiers de préinscription	Jeudi 18 Novembre 2021

II – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Quelques statistiques par rapport au nombre total de candidats admis à concourir dans les deux spécialités organisées : « Bâtiments, génie civil » (BGC) et « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » (IISI) :

Spécialités BGC et IISI	Nombre d'admis à concourir	Genre		Tranche d'âge				
		hommes	femmes	- de 20 ans	entre 20 et 29 ans	entre 30 et 39 ans	entre 40 et 49 ans	50 ans et +
Concours externe	110	85	25	0	28	46	26	10
Concours interne	46	39	7	0	2	17	19	8
Troisième concours	12	10	2	0	0	2	8	2

Spécialités BGC et IISI	Origine géographique des admis à concourir			
	Région PACA		Corse	Autres départements
	Département 06	Autres départements		
Concours externe	34	65	4	7
Concours interne	19	24	1	2
Troisième concours	1	8	2	1

Spécialités BGC et IISI	non renseigné / ou sans diplôme	Niveaux de diplôme des admis à concourir				
		3	4	5	6	Bac. + 5 et plus
		(BEP, CAP...)	Baccalauréat	Bac.+ 2 (DEUG, BTS, DUT)	Bac. +3 ; Bac. + 4 (Licence, maîtrise, Master 1)	(Diplôme d'ingénieur, Doctorat,..)
Concours externe	50	2	5	41	11	1
Concours interne *	14	7	8	13	4	0
Troisième concours *	4	0	1	6	1	0

*selon déclarations des candidats

III - LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées à la date nationale le Jeudi 14 avril 2022 au Palais des expositions à Nice.

Aucun candidat n'avait demandé à bénéficier d'aménagement(s) d'épreuve(s).

A. Nature des épreuves d'admissibilité :

Les concours de technicien principal de 2eme classe comportent les épreuves écrites obligatoires d'admissibilité suivantes :

Concours Externe	Concours Interne	Troisième concours
1° - Rapport technique portant sur la spécialité choisie. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. Durée : 3 heures ; Coefficient 1		
Néant	2° - Etude de cas portant sur la spécialité. Durée : 4 heures ; Coefficient 1	

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

B. Participation et résultats aux épreuves d'admissibilité :

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
SPECIALITE : BÂTIMENTS, GENIE CIVIL				
ADMIS A CONCOURIR	32	17	5	54
PRESENTS A LA 1ERE APREUVE D'ADMISSIBILITE	24	8	1	33
ABSENTEISME %	25 %	53 %	80 %	39 %
Moyenne des épreuves / 20 points	7.41	6.89	10.13	-
Candidats avec moyenne ≥ à 10/20	6	0	1	7
Candidats avec moyenne < à 10/20 *	18	8	0	26
Candidats avec notes éliminatoires (< à 5/20)	4	4	0	8

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
SPECIALITE : INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION				
ADMIS A CONCOURIR	78	29	7	114
PRESENTS A L'ADMISSIBILITE	52	15	2	69
ABSENTEISME %	33.3 %	48.3 %	71.40 %	55 %
Moyenne des épreuves / 20 points	7.92	9.23	4.94	-
Candidats avec moyenne ≥ à 10/20	12	6	0	18
Candidats avec moyenne < à 10/20 *	40	9	2	51
Candidats avec notes éliminatoires (< à 5/20)	6	0	1	7

* Hors notes éliminatoires

C. Evaluation des épreuves écrites :

1 – Evaluation de l'épreuve de « Rapport technique » (Concours externe, interne et troisième concours) :
Les correcteurs de cette épreuve écrite ont constaté :

- *Spécialité « Bâtiments, génie civil » :*

Dans l'ensemble, les candidats ne respectent pas la méthodologie prévue dans la note de cadrage. Faiblesses techniques et un réel manque de culture territoriale. De sérieuses difficultés d'expression écrite.

- *Spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »*

Le temps semble bien géré par les candidats et les informations correctement synthétisées. Les points faibles résident dans le manque de consistance et d'intérêt des idées proposées dans la partie opérationnelle, les candidats devant acquérir davantage de culture territoriale dans le domaine. Les introductions ne sont pas suffisamment développées et le développement est souvent incohérent avec ce qui y est annoncé.

2 – Evaluation de l'épreuve de « Etude de cas » (Concours interne et troisième concours) :
Les correcteurs de cette épreuve écrite ont constaté :

- *Spécialité « Bâtiments, génie civil » :*

Un manque de connaissances :

- sur le déroulement d'une opération de travaux de la phase de conception à la phase de réalisation.
- souvent sur les notions fondamentales des marchés publics, du rôle de la maîtrise d'ouvrage, de l'élaboration d'un planning et de la détermination des coûts.

En résumé : les connaissances techniques, même si elles sont présentes, sont insuffisantes pour l'épreuve.

- *Spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »*

Beaucoup de réponses manquent d'approfondissement alors que les éléments fournis dans le dossier ne sont pas utilisés.

Les candidats qui ont obtenu les meilleurs résultats sont ceux qui ont compris le sens du sujet et des questions et qui ont bien exploité le dossier.

IV - L'ADMISSIBILITE

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et de troisième voie de technicien principal de 2eme classe, le jury a déclaré 45 candidats admissibles en fixant les seuils d'admissibilité selon la répartition comme suit :

SPECIALITE : BÂTIMENTS, GENIE CIVIL				
NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Présents à l'admissibilité	24	8	1	33
Seuil admissibilité / 20 points	8.5	8.5	10	-
Admissibles	9	3	1	13

Dans la spécialité « « Bâtiments, génie civil», à l'issue de cette première phase :

- concours externe : 9 candidats sont déclarés admissibles, soit 37.5 % des présents aux épreuves écrites,
- concours interne : 3 candidats sont déclarés admissibles, soit 37.5 % des présents aux épreuves écrites,
- troisième concours : Le seul candidat présent aux épreuves écrites a été déclaré admissible.

SPECIALITE : INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION				
NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Présents à l'admissibilité	52	15	2	69
Seuil admissibilité / 20 points	9	8.5	8.5	-
Admissibles	23	9	0	32

Dans la spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information», à l'issue de cette première phase :

- concours externe : 23 candidats sont déclarés admissibles, soit 44.2 % des présents aux épreuves écrites,
- concours interne : 9 candidats sont déclarés admissibles, soit 60 % des présents aux épreuves écrites,
- troisième concours : Aucun candidat présent aux épreuves écrites n'a été déclaré admissible.

V- L'EPREUVE D'ADMISSION

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du lundi 27 juin 2022 au Mercredi 29 juin 2022, dans les locaux du Centre de Gestion.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury, constitués de groupes d'examineurs, représentant chacun un des collèges (élus, fonctionnaires territoriaux, personnalités qualifiées) auxquels ont été associés des correcteurs.

A- La nature des épreuves d'admission :

Les concours de technicien principal de 2eme classe comportent une épreuve orale obligatoire d'admission suivante :

Concours Externe	Concours Interne	Troisième concours
<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ses connaissances dans la spécialité choisie, - ses motivations - et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois 	<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité choisie.</p>	<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ses connaissances, - son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois - ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel
Durée totale : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; Coefficient 1	Durée totale : 20 mn ; Coefficient 1	Durée totale : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; Coefficient 1

B- La participation et les résultats de l'épreuve d'admission :

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
SPECIALITE : BÂTIMENTS, GENIE CIVIL				
Admissibles	9	3	1	13
Présents %		100 %		100 %
Moyenne des épreuves orales / 20 points	10	6	13.5	-
Candidats avec notes éliminatoires à l'oral (< à 5/20)	1	1	0	2
Candidats avec moyenne générale des épreuves ≥ à 10/20	5	0	1	6
Candidats avec moyenne générale des épreuves < à 10/20	4	3	0	7
SPECIALITE : INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION				
Admissibles	23	9	0	32
Présents %	95.65 %	100 %		96.87
Moyenne des épreuves orales / 20 points	10.20	11.22		-
Candidats avec notes éliminatoires à l'oral (< à 5/20)	0	0		0
Candidats avec moyenne générale des épreuves ≥ à 10/20	13	6		19
Candidats avec moyenne générale des épreuves < à 10/20	9	3		12

C- Evaluation des épreuves d'admission :

Les correcteurs ont pu constater :

► *Spécialité « Bâtiments, génie civil » :*

Concours externe :

Les candidats doivent plus mettre en valeur leur projet professionnel. Les connaissances sont trop limitées. Les aptitudes à exercer les missions sont démontrées de manière trop fragile, les candidats devant davantage prendre de hauteur pour se projeter sur de nouvelles responsabilités.

Concours interne :

Les exposés manquent de clarté, ne démontrant pas suffisamment leur motivation à évoluer sur de nouvelles fonctions. Les connaissances techniques sont trop faibles.

Troisième concours :

Des exposés corrects, les candidats ayant démontré leur capacité à s'intégrer dans l'environnement territorial.

► *Spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »*

Concours externe :

Les candidats doivent mieux valoriser les compétences acquises et bien exposer leur projet professionnel. Ils doivent se positionner comme de réels futurs managers et montrer leur motivation à exercer de nouvelles fonctions.

Concours interne :

Les connaissances techniques ne couvrent pas l'ensemble du programme et sont souvent trop spécifiques. Les candidats démontrent de capacités qui doivent être renforcées.

Troisième concours : sans objet – pas de candidat admissible.

VI - L'ADMISSION

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Le jury s'est réuni le Mercredi 29 juin 2022.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves du concours de technicien principal de 2ème classe de la session 2022, au regard de la répartition des postes ouverts par l'arrêté n° 2021-162 du 16 juillet 2021 modifié, et après avoir constaté les résultats obtenus par les candidats à l'issue des épreuves d'admission, le jury a déclaré 25 candidats admis, selon la répartition comme suit :

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
SPECIALITE : BÂTIMENTS, GENIE CIVIL				
Postes ouverts	14	8	5	27
Seuil admission / 20 points	10	10	10	-
Admis	5	0	1	6

Dans la spécialité « Bâtiments, génie civil », à l'issue de cette dernière phase du concours :

- concours externe : 5 candidats sont déclarés admis, soit 55.55 % des présents aux épreuves orales,
- concours interne : aucun candidat présent à l'épreuve orale n'a été déclaré admis ;
- troisième concours : 1 candidat est déclaré admis, soit 100 % des présents aux épreuves orales.

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
SPECIALITE : INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION				
Postes ouverts	14	7	5	26
Seuil admission / 20 points	10	10		-
Admis	13	6		19

Dans la spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information », à l'issue de cette dernière phase du concours :

- concours externe : 13 candidats sont déclarés admis, soit 59.10 % des présents aux épreuves orales,
- concours interne : 6 candidats sont déclarés admis, soit 66.70 % des présents aux épreuves orales.

Ci-dessous, quelques données statistiques sur les 25 candidats lauréats du concours de technicien principal de 2eme classe - session 2022 :

❖ **Genre et tranches d'âge des lauréats :**

Concours	Genre	Nombre de lauréats
Externe	Femme	5
Externe	Homme	13
Interne	Homme	6
Troisième concours	Homme	1
Total admis		25

Concours	Tranches d'âge	Nombre de lauréats
Externe	20 à 29 ans	4
Externe	30 à 39 ans	8
Externe	40 à 49 ans	5
Externe	50 ans et plus	1
Interne	20 à 29 ans	1
Interne	30 à 39 ans	2
Interne	40 à 49 ans	3
Troisième concours	30 à 39 ans	1
Total admis		25

❖ **Niveaux de diplôme et Préparation au concours :**

Concours	Niveau de diplôme *	Nombre de lauréats
Externe	Sans diplôme	9
Externe	Niveau 5 (bac +2)	7
Externe	Niveau 6 (licence)	2
Interne	Non renseigné	2
Interne	Niveau 4 (BAC)	2
Interne	Niveau 5 (bac +2)	1
Interne	Niveau 6 (licence)	1
Troisième concours	Niveau 4 (BAC)	1

Concours	Mode de préparation *	Nombre de lauréats
Externe	Préparation personnelle	12
Externe	Autre	1
Externe	CNFPT	4
Externe	Interne à la collectivité	1
Interne	Préparation personnelle	6
Troisième concours	Préparation personnelle	1

**selon déclarations des candidats*

Conclusion :

Le jury félicite tous les lauréats du concours de technicien principal de 2eme classe et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

Le Président du jury tient à remercier vivement les correcteurs et les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le 09.09.2022, Monsieur Jean-Marie PANIZZI, Président du jury – Conseiller Municipal à la mairie de Tourrette-Levens.

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a horizontal line and a vertical stroke.